



République du Bénin

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA GESTION DES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, DU REBOISEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES
NATURELLES ET FORESTIERES**

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET 00074252

**PROGRAMME INTEGRE D'ADAPTATION POUR LA LUTTE CONTRE LES EFFETS NEFASTES
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA SECURITE
ALIMENTAIRE
AU BENIN (PANA1)**

**Suivi des élevages cunicoles dans les villages cibles
du projet PANA 1 des communes de ADJOHOUN, de
OUINHI et de BOPA**

Rapport de mission

Dr Byll O. KPEROU GADO : Directeur de l'Elevage /MAEP
Mr Kassim MORA JEREMIE : C/DFPC, Direction de l'Elevage (DE/MAEP)

Mars 2014

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision 28/CP.7 de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en novembre 2001 relative à l'élaboration des Programmes d'Actions Nationaux aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques (PANA), le Bénin a bénéficié d'un financement du Fonds des Pays les Moins Avancés. Ce financement a permis d'identifier cinq (05) mesures prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire la vulnérabilité des populations face aux effets néfastes des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques. La première mesure prioritaire qui concerne le secteur agricole, est mise en œuvre à travers le projet intitulé **“Programme Intégré d'Adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA1) ”**.

L'objectif de ce programme (PANA1) est de renforcer les capacités des communautés agricoles pour s'adapter aux changements climatiques dans quatre zones agro-écologiques vulnérables au Bénin.

Selon l'étude diagnostique sur les systèmes d'élevage réalisée par PANA1, dans les communes cibles (Adjohoun, Ouinhi, Bopa, Ouaké, Malanville, Matéri, Savalou, So-Ava et Aplahoué), l'élevage des espèces animales à cycle court telles que le lapin à prolificité élevée et la volaille, animal d'épargne en nature, permettent aux couches vulnérables de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques.

C'est dans ce cadre que la cuniculture est choisie comme activité alternative à l'élevage traditionnel du gros bétail dans les communes d'Adjohoun, Ouinhi et Bopa, quelques unes des zones d'intervention de PANA1. En effet, l'élevage du lapin présente plusieurs avantages. C'est un animal très prolifique, la durée moyenne de la gestation chez la lapine est de 31 à 32 jours (avec un intervalle de 29 à 35 jours), la taille de la portée est à plus de 5 lapereaux en général, la maturité sexuelle est précoce (4 mois pour la lapine et 3 mois pour le lapin) ; le mâle atteint son poids vif corporel d'abattage (2,5 kg) entre 10 et 12 semaines.

De même, le mode d'élevage de lapin sur pilotis permet de prévenir les pertes en cas d'inondation et donc de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques contrairement aux autres espèces animales.

Ainsi, la Direction de l'Elevage a été choisie comme partenaire public de PANA 1 dans la mise en œuvre de cette recherche-action sur le développement de la cuniculture. C'est dans ce cadre qu'une équipe de la Direction de l'Elevage s'est rendue du 27 au 30 mars 2014 pour le suivi des élevages cunicoles installés par elle à SEHOMI, ADAME et HOUEDO-WO respectivement dans les communes de BOPA, OUINHI et ADJOHOUN.

Le présent rapport fait le point de la situation des ventes groupées et des recettes issues de ces ventes, des effectifs de lapins, les problèmes auxquels sont confrontés les bénéficiaires, des approches de solutions et des recommandations.

1- Situation dans les élevages

La situation des élevages dans les différentes localités d'intervention de PANA 1 est résumée dans le tableau ci après.

Tableau n° 1 : Rappel de la synthèse des effectifs dans les élevages cunicoles dans les communes couvertes (période du 26 au 29 décembre 2013).

Localités	Mois	Effectif de femelles			Effectif de mâle			Nombre de mise bas	lapereaux			Effectif actuel
		Reçus	Mortalité	Reste	Reçus	Mortalité	Reste		Nés	Morts	Reste	
Adamè	octobre	80	1	79	20	1	19	46	250	50	200	298
	novembre	80	1	79	20	1	19	75	421	118	303	402
	decembre	80	2	78	20	1	19	117	670	140	530	627
Sèhomi	octobre	80	5	75	20	2	18	36	174	25	149	242
	novembre	80	5	75	20	2	18	76	363	41	322	415
	decembre	80	5	75	20	2	18	113	546	60	486	579
Houèdo wo	octobre	80	4	76	20	1	19	35	198	10	188	283
	novembre	80	4	76	20	1	19	67	363	40	323	418
	decembre	80	4	76	20	1	19	97	575	63	512	607

Tableau n° 2 : Synthèse de la situation des élevages dans les communes couvertes
dans la période du 27 au 30 mars 2014.

Communes	Effectif de femelles		Effectif de mâle		Nombre de mise bas	lapereaux			Point vente	Autres	reste
	Reste	Mortalité	Reste	Mortalité		Nés	Morts	Reste			
Bopa	59	14	13	5	153	768	340	434	167	142	188
Ouinhi	79	1	19	1	190	1131	204	927	254	0	771
Adjohoun	72	7	20	1	182	909	146	753	286	20	553
Total	210	22	52	7	525	2808	690	2114	707	162	1512

L'analyse de ce tableau montre d'assez fortes mortalités dans toutes les catégories de lapins. Ces mortalités ont atteint 50 % à Bopa. Cela peut s'expliquer par :

- la mauvaise transition alimentaire par suite de l'arrêt de la mise à disposition de provende par PANA 1 intervenus en février 2014 ;
- l'absence d'un suivi rapproché des élevages cunicoles de la part des agents des SCDA (cas de Bopa et Adjohoun) ;
- la négligence de certains élevages par des bénéficiaires surtout de Bopa pour d'autres activités (pêche en occurrence).

2- Situation des ventes groupées

Pour faciliter la vente des lapins, la Direction de l'Elevage avec l'appui de PANA 1, a identifié un client qui devrait passer périodiquement dans les villages cibles de PANA 1 pour acheter les lapins. C'est ainsi, à la veille des fêtes de fin d'année, période réputée pour sa forte demande en viande, le client identifié a exprimé le vœu d'acquérir auprès des bénéficiaires des lapins d'un poids supérieur à 1,5 kg. Le prix de vente a été arrêté à 1550 fcfa le kilo de lapins en commun accord avec toutes les parties.

La seconde vente est intervenue en février, mais le client a souhaité diminuer le prix d'achat des animaux en raison de la faible demande sur le marché et selon lui, de la concurrence que livrent les chinois avec l'importation de la viande de lapin.

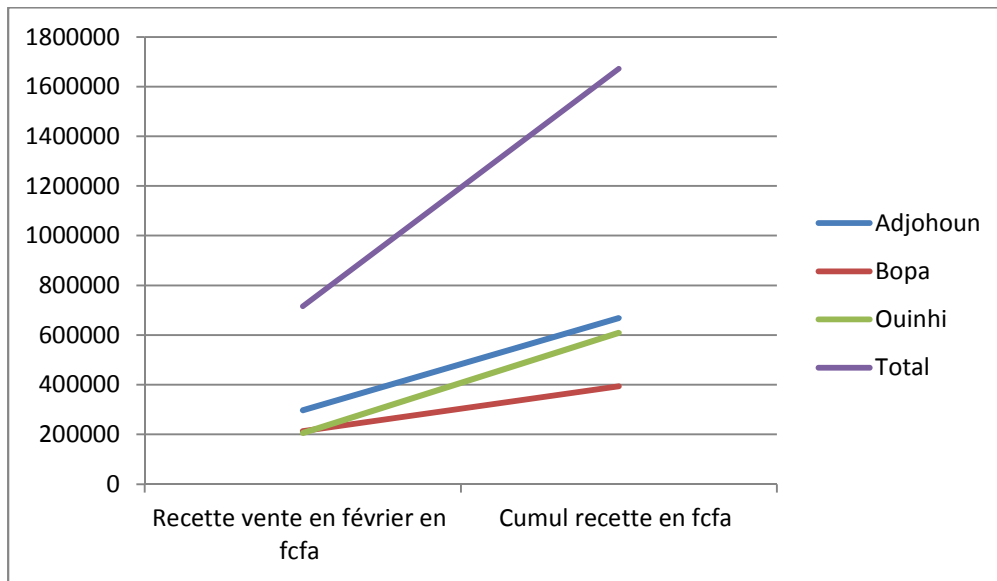
Le tableau suivant présente le point des ventes groupées dans les villages cibles de PANA 1.

Tableau n° 3 : Synthèse de la situation des ventes groupées dans les communes couvertes (jusqu'au 31 mars 2014).

Commune	Vente de février			cumul		
	Nombre vendu	Poids en kg	Somme fcfa	Nombre vendu	Poids en kg	Somme fcfa
Adjohoun	139	228,96	297 648	286	468,33	668 672
Bopa	96	163,7	212 835	167	280,2	393 410
Quinhi	102	185,45	205 295	254	446,05	609 225
TOTAL	337	578,11	715 778	707	1194,58	1 671 307

La figure suivante permet de faire une comparaison des recettes issues des ventes dans les trois villages.

Figure 1 : Situation comparative des recettes issues des ventes dans les trois villages.



A travers cette figure, nous voyons que les ventes sont en constante croissance dans les trois villages cibles du projet. La commune de Adjohoun vient en tête, suivie de la commune de Ouinhi et celle de Bopa vient en dernière position.

Il faut souligner que la dernière vente groupée s'est effectuée sans la Direction de l'Elevage ni les SCDA. Cet état de choses ne permet pas de disposer des statistiques à temps et de suivre la gestion faite des recettes issues des ventes groupées.

Problèmes dans les élevages

➤ Cas de Bopa :

La situation dans les élevages à Bopa reste une inquiétude, car les élevages sont presque abandonnés ce qui pose une véritable question du choix des bénéficiaires. En effet, le choix des bénéficiaires s'est fait avec l'aide des élus locaux et surtout des CARDER.

Des remarques sont faites sur le terrain où les animaux ne sont ni nourris ni abreuvés convenablement par des éleveurs au profit des activités de pêche et autres (cas de GNACADJA Joël) par des éleveurs. Aussi, l'absence de la Direction de l'Elevage et des agents de SCDA de Bopa à cette dernière vente a permis malheureusement à AMOUSSOU Bienvenu de vendre tous les reproducteurs remis à l'installation des élevages cunicoles par PANA1.

Il est également observé dans les élevages, le non respect du processus de transition alimentaire qui ne devrait être faite de manière brusque comme clairement expliqué lors des séances de renforcement de capacités prévues à cet effet. En effet, en mars 2014, les éleveurs n'ont plus bénéficié d'un accompagnement de PANA 1 en termes de mise à disposition de provende. Certains ne voulant pas faire l'effort pour donner de fourrages aux lapins comme conseillée lors des nombreuses visites effectuées par la Direction de l'Elevage, nourrissaient les lapins à la provende uniquement. Du coup, à l'achèvement du stock de provende distribuée par PANA 1, ces éleveurs ont senti la nécessité de donner des fourrages uniquement ou de compléter ces fourrages à l'aide du son de maïs. Les lapins n'étant pas habitués à ce régime alimentaire, ont commencé par succomber. Aussi, les agents du SCDA de Bopa n'ont pas suivi les élevages comme prévu. La conséquence, c'est le non remplissage des cahiers remis pour recueillir des informations sur les élevages.

➤ Cas de Ouinhi :

La situation des élevages cunicoles d'Adamè est différente de celle de Bopa au sujet des pertes enregistrées par rapport à celles de Bopa. Certains éleveurs se débrouillent pour acheter de la provende, d'autres utilisent les ingrédients locaux pour fabriquer leur provende en se basant sur les expériences passées. Il faut souligner que les différents élevages jouissent du même appui de la part de PANA 1. Aussi, on n'a senti un vrai engouement à développer la cuniculture en témoigne le niveau de préparation des 20 autres formés qui attendent de recevoir la famille de lapin car, certains d'entre eux, ont confectionné des clapiers avec du matériel local.

En ce qui concerne l'encadrement des producteurs, l'équipe de la Direction de l'Elevage était satisfaite de la présence au quotidien du CPV de la localité pour le suivi des élevages et malgré que la production animale ne soit pas son domaine de compétence. Il faut signaler que ce dernier a bénéficié du renforcement de capacité en suivi des élevages cunicoles au même titre que les autres collègues agents d'élevage des CARDER concernés.

➤ Cas d'Adjohoun :

A Houèdo-Wo, la situation est presque similaire à celle de Ouinhi. Mais, il faut remarquer que les agents d'élevages qui devraient suivre les élevages ont laissé les éleveurs à eux même. Ainsi, Mr MEDJE, ancien éleveur, a rendu visite aux autres éleveurs pour les aider à chercher des solutions aux difficultés rencontrées avant le passage de l'équipe de suivi de la Direction de l'Elevage.

Sur un autre plan, il faut remarquer que les fiches de suivi ne parviennent pas à la Direction de l'élevage comme prévu, ce qui pose de difficultés dans les élevages en cas d'absence des bénéficiaires. Les cas de Adjohoun et Bopa sont les plus sérieux car le suivi n'étant pas fait, il était difficile pour eux de fournir les fiches de suivi.

Séances d'échange avec les bénéficiaires

Dans le but d'échanger avec les bénéficiaires sur la suite à donner à la recherche – action des rencontres ont été organisées dans chacun des trois villages retenus pour abriter ces actions. Il s'agit des points relatifs à la gestion des revenus issus des ventes, la rétrocession des familles de lapins aux autres formés, les autres difficultés rencontrées en cuniculture.

- la rétrocession des familles de lapins aux autres formés:

Pour permettre à l'élevage cunicole de s'étendre dans les différentes localités, il est prévu la remise aux 20 autres personnes par village ayant bénéficié des séances de renforcement de capacités en cuniculture, un groupe de lapins constitué d'un mâle et de quatre femelles pour une première phase et du même groupe plus tard pour une seconde phase.

Les bénéficiaires ont diversement apprécié ce volet. En effet, à Bopa, aucun des bénéficiaires des séances de renforcement de capacités n'a exprimé le souhait de recevoir les lapins et certains éleveurs ne disposent pas d'assez d'animaux pour les rétrocéder à d'autres personnes. Le même constat est fait à Adjohoun. Par contre à Ouinhi, c'est le contraire, car les bénéficiaires des séances de renforcement de capacités de cette commune sont prêts actuellement à recevoir les groupes de lapins.

- Gestion des revenus issus de la vente

Il était proposé aux bénéficiaires de se mettre ensemble pour l'ouverture d'un compte par village cible pour placer 25% des revenus issus des ventes afin de permettre l'approvisionnement en provende et autres matériels ou intrants vétérinaires. Mais l'absence de la Direction de l'Élevage et des agents des CARDER lors la dernière vente n'a pas permis de suivre la répartition des revenus (25% des revenus à réserver).

A ce sujet, la plupart des interventions se résument à :

- l'approvisionnement en provende des élevages vue l'urgence par rapport aux mortalités,
- le mécanisme à mettre en place pour qu'à chaque vente MIKADO vienne avec de la provende.

L'équipe de la mission a proposé la constitution des groupements par village cible, de s'entendre sur les 25% à retirer chez chaque producteur par vente groupée et de commander en groupe la provende proportionnellement aux recettes épargnées.

A l'issue de ces séances, les éleveurs ont évoqué d'autres préoccupations.

- Autres difficultés
 - L'absence des agents des CARDER auprès des éleveurs pour le suivi ;
 - La possibilité d'avoir autres clients pour l'achat des lapins,

- L'insuffisance de clapiers, ce qui obligerait certains producteurs à arrêter les accouplements.

En réponse à ces préoccupations, la Direction de l'Élevage a promis de rechercher d'autres clients, de donner aux agents des CARDER des instructions pour un suivi rapproché et de faire des efforts pour confectionner des clapiers à base de matériaux locaux car le projet ne peut continuellement venir en aide aux populations.

Conclusion

D'importants progrès ont été réalisés dans les élevages entre les deux missions de suivi de la Direction de l'Élevage. Malgré le taux élevés de mortalité, le nombre de mise-bas, le nombre de lapereaux et les effectifs en général se sont accrus.

De tout ce qui précède, il ressort les recommandations suivantes :

A l'endroit des éleveurs

- ✓ Poursuivre l'entretien des exploitations cunicoles et bien nourrir les lapins;
- ✓ Se mettre en groupement pour bénéficier durablement des ventes groupées de lapins, d'achats groupés de granulés, de produits vétérinaires, de clapiers, etc.

A l'endroit des SCDA

- ✓ Poursuivre le suivi des élevages cunicoles comme convenu,
- ✓ Remplir régulièrement les fiches et informer la Direction de l'Élevage en cas de difficultés majeures.

A l'endroit de la Direction de l'Élevage

- ✓ Organiser une rencontre avec MIKADO pour trouver une solution au manque de provende en commun accord avec PANA 1
- ✓ Voir avec PANA 1, comment la rétrocession des lapins doit se faire ;
- ✓ diversifier la clientèle pour l'achat des lapins ;
- ✓ étudier la possibilité de retirer les reproducteurs de lapins aux éleveurs qui négligent les lapins à d'autres qui s'y intéressent réellement en commun accord avec toutes les parties.

A l'endroit de PANA 1

- ✓ Analyser la possibilité d'aide aux futurs bénéficiaires de lapins reproducteurs dans les différentes localités.

- ✓ Approvisionner les élevages bénéficiaires en provendes pour le compte du mois de janvier 2014 avant d'arrêter ;
- ✓ Associer la Direction de l'Elevage et les SCDA lors des ventes groupées.

Annexe : Quelques images prises au cours du suivi



Photos des lapins sevrés



Photos des lapins sevrés



Photos des lapereaux de 2 jours d'âge



Photos des lapins sevrés



Photos des lapins sevrés



Photos des lapins sevrés



Photos de cuniculteurs à Adamè



Photos des lapins sevrés à Adamè



Suivi des élevages cunicoles par les agents du SCDA d'Adjohoun



Suivi des élevages cunicoles par les agents du SCDA d'Adjohoun



Suivi des élevages cunicoles par les agents du SCDA d'Adjohoun



Photos de cuniculteurs à Sèhomi



Clapiers construits à l'aide du matériel à Adamè



Cas de mortalités enregistrés à Adamè



Pesé d'un lapin (plus de 2 kg) à Adamè